

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/997

5 mars 2010

(10-1218)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

ACTIVITÉS D'ASSISTANCE TECHNIQUE DE L'OMC DANS LE DOMAINE SPS EN 2010: INFORMATIONS GÉNÉRALES, PROCESSUS DE SÉLECTION ET FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Note du Secrétariat¹

1. Le Secrétariat de l'OMC compte organiser en 2010 plusieurs activités d'assistance technique consacrées spécifiquement à l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS), parmi lesquelles des cours de formation en ligne, des séminaires nationaux, un atelier thématique à Genève, des ateliers régionaux et un cours avancé.² Ces activités portent principalement sur les dispositions de l'Accord SPS, les questions de mise en œuvre et les dernières discussions qui ont lieu au Comité SPS.³ L'objectif global des activités d'assistance technique SPS est d'améliorer les connaissances et les compétences des fonctionnaires gouvernementaux appartenant aux pays en développement Membres de l'OMC et observateurs, afin qu'ils puissent mieux comprendre et mettre en œuvre l'Accord SPS, tirer parti de ses dispositions et renforcer leurs capacités de prendre part aux travaux du Comité SPS.

2. Le présent document donne des informations détaillées sur chacune des activités d'assistance technique de l'OMC prévues pour 2010 dans le domaine SPS, avec des renseignements sur les dates, les lieux, les critères d'admission et de sélection des participants, les instructions concernant la présentation des candidatures, les délais et les conditions préalables le cas échéant.

3. Le présent document est organisé selon les différents types d'activités d'assistance technique menées par l'OMC dans le domaine SPS:

- cours de formation en ligne sur l'Accord SPS
- séminaires SPS nationaux
- atelier thématique sur l'Accord SPS
- ateliers régionaux sur l'Accord SPS
- cours SPS avancé et session de suivi

¹ Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits ou obligations dans le cadre de l'OMC.

² Outre ces activités spécifiques d'assistance technique dans le domaine SPS, l'OMC dispense des cours de formation durant lesquels l'Accord SPS est étudié, par exemple les cours d'introduction à l'OMC destinés aux pays les moins avancés (PMA), les cours régionaux de politique commerciale et les cours avancés de politique commerciale. Pour des détails sur ces cours, prière de consulter le site Web de l'OMC à l'adresse suivante: http://www.wto.org/french/tratop_f/devel_f/train_f/cours_details_f.htm.

³ Trois réunions du Comité SPS sont prévues en 2010: les 17 et 18 mars, les 30 juin et 1^{er} juillet, et les 20 et 21 octobre. Des réunions informelles du Comité et d'autres ateliers relatifs aux mesures SPS seront éventuellement organisés durant les semaines où le Comité se réunit. Ces dates sont indiquées sous réserve.

4. Un tableau chronologique indiquant les dates et les étapes de toutes les activités d'assistance technique dans le domaine SPS en 2010 figure à l'Annexe I.

5. La structure, le contenu, le public visé, les conditions préalables, les exercices et le matériel de ces activités spécifiques seront conformes à la stratégie d'apprentissage progressif de l'OMC.⁴ Par conséquent, chacune des activités est affectée d'un échelon allant du "Niveau 1" (le moins avancé, cours d'introduction) au "Niveau 3" (le plus avancé, formation approfondie). Ce classement aidera, entre autres choses, les candidats à connaître le niveau prévu de l'activité avant de présenter leur demande et permettra au Secrétariat de déterminer plus facilement si le profil et l'expérience d'un candidat correspondent au niveau de l'activité lorsqu'il sélectionnera les candidatures. Au bout du compte, il aidera à faire en sorte que les participants à une activité particulière soient en mesure de suivre les discussions et d'y contribuer de la manière la plus efficace et qu'ils aient un niveau harmonisé de compréhension de l'Accord SPS. On trouvera à l'Annexe II des renseignements complémentaires sur la stratégie d'apprentissage progressif de l'OMC, ainsi qu'un tableau indiquant le niveau des activités d'assistance technique dans le domaine SPS.

I. COURS DE FORMATION EN LIGNE SUR L'ACCORD SPS

Niveau de cette activité: 1 3

6. L'OMC dispense des cours en ligne sur Internet au sujet de l'Accord SPS, afin de permettre aux fonctionnaires gouvernementaux du monde entier d'apprendre, grâce un outil interactif, quels sont les dispositions de base et les principes de l'Accord SPS, les travaux du Comité SPS et les différends dans le domaine SPS portés devant le mécanisme de règlement des différends de l'OMC. Durant tout le cours, les participants bénéficient d'un tutorat personnel de la part d'un fonctionnaire du Secrétariat de l'OMC, qui est chargé d'apporter des éclaircissements et de répondre à toutes les questions dans le domaine SPS. Bien qu'une introduction à l'Accord SPS soit donnée dans le cours de formation en ligne "Introduction à l'OMC", ce cours sur Internet au sujet de l'Accord SPS est le cours de formation le plus introductif consacré spécifiquement à l'Accord.

7. Le cours existe dans les trois langues officielles de l'OMC (anglais, espagnol et français) et il est divisé en huit modules qui doivent être achevés dans un délai de huit semaines. À la fin de chaque module, il est demandé aux participants de passer un bref test en ligne. Ces tests doivent être effectués pour que le cours puisse être achevé avec succès.

8. Il est obligatoire d'avoir achevé le cours de formation en ligne sur l'Accord SPS pour pouvoir participer à plusieurs autres activités d'assistance technique dans le domaine SPS telles que les ateliers régionaux et le cours avancé. Toutefois, le fait d'avoir achevé ce cours **ne garantit pas** au candidat qu'il sera sélectionné pour d'autres activités de formation dans le domaine SPS. Les fonctionnaires gouvernementaux qui ont déjà suivi le cours de formation en ligne sur l'Accord SPS, dans l'une quelconque des langues disponibles, ne sont *pas* tenus de le recommencer.

9. En 2010, l'OMC proposera quatre cours de formation en ligne sur l'Accord SPS:

- en anglais: du 29 mars au 21 mai. Date limite d'inscription: le 12 mars;
- en espagnol: du 26 avril au 18 juin. Date limite d'inscription: le 13 avril;

⁴ L'objectif principal de la stratégie d'apprentissage progressif est de relever les niveaux de formation et de rendre les participants autonomes, afin de renforcer et de maintenir la capacité humaine et institutionnelle durable des pays bénéficiaires à participer de la manière la plus efficace possible au système commercial multilatéral fondé sur des règles.

- en anglais: du 10 mai au 2 juillet. Date limite d'inscription: le 30 avril;
- en français: du 31 mai au 23 juillet. Date limite d'inscription: le 21 mai.

10. Les fonctionnaires gouvernementaux des Membres de l'OMC et observateurs qui souhaitent s'inscrire à l'un des cours de formation en ligne sur l'Accord SPS doivent aller sur le site Web de la formation en ligne de l'OMC (<https://etraining.wto.org/>), où ils trouveront deux formulaires à remplir et à présenter:

- a) un formulaire sous "Catalogue des cours", qui doit être rempli en ligne et qui générera un numéro d'inscription à utiliser pour le "formulaire de nomination";
- b) le formulaire de nomination: la participation de chaque candidat doit être confirmée par les autorités gouvernementales responsables. Le formulaire de nomination est également disponible à l'adresse <http://etraining.wto.org/> sous "Catalogue des cours". Une fois rempli, il doit être envoyé soit par courrier électronique (document numérisé) à l'adresse etraining.registration@wto.org, soit par fax au +41 22 739 5191.

11. Des précisions et des instructions sur la procédure d'inscription au cours de formation en ligne sur l'Accord SPS sont données sur le site Web <http://etraining.wto.org/>.

II. SÉMINAIRES SPS NATIONAUX

Niveau de cette activité: 1 3

12. Les pays en développement Membres de l'OMC et observateurs peuvent demander des séminaires nationaux afin de répondre à des besoins spécifiques de formation concernant l'Accord SPS et sa mise en œuvre. Le programme de ces séminaires est élaboré par le pays bénéficiaire en consultation avec le Secrétariat de l'OMC. Il est possible de traiter l'Accord SPS et l'Accord OTC au cours d'un même séminaire.

13. Pour demander un séminaire national sur l'Accord SPS, les Membres et observateurs doivent présenter une demande officielle conformément au formulaire de demande nationale d'ATLC (JOB(09)/55), qui figure également dans le Plan biennal d'assistance technique et de formation 2010-2011 (WT/COMTD/W/170/Rev.1) et dans la pièce jointe II.

14. La demande doit être présentée par l'intermédiaire du point de contact du Membre ou de l'observateur auprès de l'OMC (par exemple, la mission à Genève) et être adressée, avec une lettre d'accompagnement, au Directeur de l'Institut de formation et de coopération technique (IFCT) de l'OMC par fax au +41 22 739 57 64.

15. En raison du nombre croissant de demandes de séminaires SPS nationaux reçues au cours des dernières années, le Secrétariat invite les Membres et observateurs à présenter leur demande dès que possible, de préférence avant avril, pour permettre une coordination et une préparation appropriées de ces activités.⁵

⁵ Même si tous les efforts sont faits pour répondre aux demandes des Membres et observateurs, le Secrétariat ne peut garantir qu'il disposera des ressources nécessaires pour organiser tous les séminaires nationaux demandés au cours de l'année indiquée.

III. ATELIER THÉMATIQUE SUR L'ACCORD SPS

Niveau de cette activité: 1 3

16. Le Secrétariat organisera un atelier spécial sur les dispositions de l'Accord SPS relatives à la transparence, qui se tiendra à Genève (Suisse) le lundi 18 octobre 2010. Cet atelier précédera les réunions informelle et ordinaire du Comité SPS (qui auront lieu du 19 au 21 octobre 2010), afin de faciliter la participation des experts venus des capitales.

17. L'objectif de cet atelier est de réunir les fonctionnaires des points d'information et des autorités nationales responsables des notifications dans le domaine SPS des Membres de l'OMC pour un débat approfondi sur les difficultés et les préoccupations suscitées par le fonctionnement de ces institutions et mettre en évidence les meilleures pratiques. Il s'adresse aux fonctionnaires de rang intermédiaire à supérieur qui participent directement au travail des points d'information et des autorités nationales responsables des notifications dans le domaine SPS.

18. Les exposés seront consacrés à l'amélioration du fonctionnement des points d'information et des autorités nationales responsables des notifications, sur la base d'un examen des dispositions de l'Accord SPS relatives à la transparence et d'une analyse des pratiques des Membres en matière de notification jusqu'à ce jour, à quoi s'ajoutera une démonstration des caractéristiques et des améliorations nouvelles du système de gestion des renseignements SPS. L'atelier offrira des occasions de discussion et d'échange d'informations sur les bonnes pratiques des Membres en matière de transparence et sur la manière dont ils peuvent tirer parti des notifications SPS et améliorer concrètement leur mise en œuvre des dispositions relatives à la transparence dans le domaine SPS.

19. L'atelier est également ouvert à tous les délégués des Membres de l'OMC et observateurs qui assistent aux réunions du Comité SPS.

20. Avec l'aide financière du Fonds global d'affectation spéciale pour le Programme de Doha pour le développement (FGASPDD), l'OMC parrainera la participation d'une cinquantaine de fonctionnaires gouvernementaux des pays en développement Membres et observateurs. Le Secrétariat sélectionnera les participants à parrainer à partir des candidatures envoyées par les fonctionnaires en poste dans les capitales qui sont directement responsables des activités du point d'information SPS ou de l'autorité nationale responsable des notifications. Des exceptions sont prévues pour les candidats des Membres de l'OMC qui n'ont pas encore désigné leur point d'information et/ou leur autorité responsable des notifications ainsi que pour les pays observateurs auprès de l'OMC, lorsque le candidat pourra justifier qu'il exerce ou exercera des responsabilités en matière de notifications SPS dans son pays.

21. Préférence sera donnée aux candidatures émanant des pays les moins avancés (PMA) et des pays en développement Membres et observateurs qui n'ont pas bénéficié récemment d'un parrainage pour participer à un atelier thématique sur l'Accord SPS. **Un seul** participant de chaque pays sera sélectionné.

22. Les fonctionnaires gouvernementaux des Membres de l'OMC et observateurs qui remplissent les critères susmentionnés et souhaitent participer à l'atelier thématique doivent remplir le formulaire de candidature figurant dans la pièce jointe I, conformément aux instructions données dans l'Annexe III. Veuillez copier ce formulaire et le sauvegarder comme document distinct avant de le présenter.

23. Le Secrétariat de l'OMC fournira aux participants retenus un billet d'avion aller-retour en classe économique (tarif excursion, le cas échéant) et leur versera, le premier jour de l'atelier, une indemnité journalière de subsistance pour la durée de l'atelier et des réunions du Comité SPS (du 18 au 22 octobre 2010) et une indemnité pour leurs faux frais au départ et à l'arrivée. Les autres arrangements administratifs seront communiqués directement aux participants avant le cours.

IV. ATELIERS RÉGIONAUX SUR L'ACCORD SPS

Niveau de cette activité: 1 3

A. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

24. Le Secrétariat de l'OMC organise des ateliers régionaux sur l'Accord SPS, afin de permettre aux participants de connaître entièrement l'Accord, sa mise en œuvre et ses incidences possibles au niveau régional et national. Ces ateliers sont généralement financés par le Fonds global d'affectation spéciale pour le Programme de Doha pour le développement (FGASPDD).

25. Les ateliers régionaux offrent aussi aux fonctionnaires gouvernementaux de différents pays en développement qui travaillent dans le domaine SPS l'occasion d'établir des contacts avec leurs homologues des autres pays en développement de la région, facilitant ainsi les échanges d'informations et le partage des meilleures pratiques concernant la mise en œuvre de l'Accord SPS.

26. Des représentants des trois organisations normatives internationales mentionnées dans l'Accord SPS (Commission FAO/OMS du Codex Alimentarius (Codex), Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et Organisation mondiale de la santé animale (OIE)) prennent une part active à ces ateliers régionaux en tant qu'experts, apportant leurs connaissances et leur expérience dans leurs domaines de compétence. L'OMC peut également inviter les organisations régionales compétentes, les institutions et organisations internationales et régionales de développement et d'autres organisations assistance technique ainsi que des donateurs bilatéraux qui interviennent dans le domaine SPS à informer les participants de leurs dernières activités.

B. PROCESSUS DE SÉLECTION

27. Le Secrétariat de l'OMC procédera à une sélection afin d'utiliser au mieux les ressources disponibles en s'assurant que seuls les candidats ayant les qualifications et les aptitudes requises participent aux ateliers régionaux. Il examinera les candidatures présentées par tous les Membres et observateurs admissibles, sous réserve qu'elles aient été reçues dans les délais prescrits et que le candidat remplisse les conditions préalables. Il veillera à ménager un équilibre général en ce qui concerne les spécialisations et les pays d'origine des participants.

28. Ces ateliers s'adressent aux fonctionnaires gouvernementaux:

- a) qui exercent des responsabilités directes dans le domaine SPS, c'est-à-dire au sein de l'autorité responsable des notifications ou du point information SPS, du point de contact pour le Codex, la CIPV ou l'OIE, ou d'un ministère compétent chargé de coordonner les questions SPS et le commerce international; et
- b) qui peuvent justifier d'un niveau intermédiaire de compréhension des principes et de la structure de l'OMC, ainsi que des principes et dispositions de l'Accord SPS.

29. Les fonctionnaires gouvernementaux des Membres de l'OMC et observateurs qui souhaitent participer aux ateliers régionaux doivent remplir le formulaire de candidature figurant dans la pièce jointe I, conformément aux instructions données dans l'Annexe IV. Veuillez copier ce formulaire et le sauvegarder comme document distinct avant de le présenter.

30. Le Secrétariat fera connaître aux points de contact des Membres et observateurs auprès de l'OMC (par exemple, la mission à Genève) les candidats de leur gouvernement qu'il envisage de sélectionner avant de prendre une décision finale.

31. Il fournira aux participants retenus un billet d'avion aller-retour en classe économique (tarif excursion, le cas échéant) et leur versera, le premier jour de l'activité, une indemnité journalière de subsistance pour la durée de l'atelier uniquement et une indemnité pour leurs faux frais au départ et à l'arrivée, selon le barème applicable à l'OMC. Les autres arrangements administratifs seront communiqués directement aux participants avant chaque activité.

C. CONDITIONS PRÉALABLES À LA PARTICIPATION

32. Tous les candidats doivent avoir achevé avec succès le cours de formation en ligne de l'OMC sur l'Accord SPS.

33. Les candidats qui n'ont pas encore suivi le cours de formation en ligne de l'OMC sur l'Accord SPS au moment de leur demande doivent s'inscrire à l'un des cours en 2010 et le suivre entièrement, comme l'indique la section I. Les demandes présentées par des candidats qui n'ont pas achevé avec succès le cours de formation en ligne sur l'Accord SPS ne seront pas prises en considération.

D. ATELIERS RÉGIONAUX SUR L'ACCORD SPS EN 2010

34. Conformément au Plan biennal d'assistance technique et de formation 2010-2011 (WT/COMTD/W/170), trois ateliers régionaux sur l'Accord SPS seront organisés en 2010:

- un atelier régional pour l'Asie et le Pacifique;
- un atelier régional pour l'Amérique latine⁶;
- un atelier régional pour l'Europe centrale et orientale, l'Asie centrale et le Caucase.

35. Des renseignements et des instructions spécifiques pour chacune de ces trois activités figurent dans l'Annexe IV.

V. COURS SPS AVANCÉ ET SESSION DE SUIVI

Niveau de cette activité: 1 3

A. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

36. Le cours SPS avancé de 2010 aura lieu du 11 au 29 octobre 2010 à Genève (Suisse) en **anglais**. Il s'agit d'une activité de formation approfondie et pratique destinée à encourager la participation active aux questions SPS, qui va de l'examen des problèmes nationaux en matière de mise en œuvre à l'identification des difficultés d'accès aux marchés liées aux mesures SPS, en passant par la manière d'élaborer des stratégies pour les surmonter.

37. Le cours comprend une série de séances et d'exercices pratiques portant sur la mise en œuvre de l'Accord SPS. Les séances de la première semaine sont destinées à approfondir la compréhension de l'Accord. La deuxième semaine, les participants assisteront aux réunions du Comité SPS, afin d'apprendre comment le Comité travaille concrètement, de manière à se familiariser avec ses règles et procédures et à participer aux discussions qui y ont lieu. La troisième semaine, les participants compareront leur expérience et en apprendront davantage sur la manière d'améliorer la mise en œuvre

⁶ Compte tenu des caractéristiques et des besoins de formation différents dans le domaine SPS entre l'Amérique latine et les Caraïbes, ainsi que des différences de langue entre ces pays, le Secrétariat de l'OMC organisera un atelier régional distinct pour la région des Caraïbes en 2011.

de certaines dispositions de l'Accord SPS, y compris l'application de notions et de principes tels que l'analyse des risques, l'harmonisation, l'équivalence, la régionalisation et la transparence. Le règlement des différends, l'assistance technique et la coopération ainsi que le traitement spécial et différencié seront également abordés. Plusieurs experts extérieurs, appartenant notamment au Codex, à la CIPV et à l'OIE, participeront à certaines parties du cours.

38. Il sera demandé à chaque participant d'élaborer un plan d'action avec l'aide des formateurs. Ce plan devrait porter sur au moins une ou deux des difficultés de mise en œuvre et/ou d'accès aux marchés rencontrées dans leur pays. La mise en œuvre de ces plans d'action fera l'objet d'un suivi grâce à l'établissement de rapports périodiques après le cours.

39. Une session de suivi sera organisée en juin 2011, au cours de laquelle les participants au cours avancé rendront compte de la mise en œuvre de leur plan d'action.

B. PROCESSUS DE SÉLECTION

40. Le Secrétariat sélectionnera au maximum 25 participants pour le cours avancé. Ce cours s'adresse à des fonctionnaires gouvernementaux, notamment ceux:

- a) qui exercent des responsabilités directes dans le domaine SPS, par exemple des spécialistes de la sécurité sanitaire des aliments, de la santé animale et de la protection des végétaux, ou des fonctionnaires d'un ministère compétent chargé de coordonner les questions SPS et le commerce international;
- b) qui peuvent justifier d'un niveau avancé de compréhension des dispositions et de la structure de l'OMC, ainsi que des principes et dispositions de l'Accord SPS; et
- c) qui ont une maîtrise orale et écrite de l'anglais.

41. Les fonctionnaires gouvernementaux des Membres de l'OMC et observateurs qui souhaitent participer au cours avancé doivent remplir le formulaire de candidature figurant dans la pièce jointe I, conformément aux instructions données dans l'Annexe V. Veuillez copier ce formulaire et le sauvegarder comme document distinct avant de le présenter.

42. Le Secrétariat fera connaître aux Membres et observateurs auprès de l'OMC (par exemple, la mission à Genève) les candidats de leur gouvernement qu'il envisage de sélectionner avant de prendre une décision finale.

43. Il fournira aux participants retenus un billet d'avion aller-retour en classe économique (tarif excursion, le cas échéant) et leur versera, le premier jour de l'activité, une indemnité journalière de subsistance pour la durée de l'atelier uniquement et une indemnité pour leurs faux frais au départ et à l'arrivée, selon le barème applicable à l'OMC. Les autres arrangements administratifs seront communiqués directement aux participants avant le cours.

C. CONDITIONS PRÉALABLES À LA PARTICIPATION

44. La participation au cours avancé est soumise à deux conditions préalables:

- a) Tous les candidats doivent avoir achevé avec succès le cours de formation en ligne de l'OMC sur l'Accord SPS. Les candidats qui n'ont pas encore suivi le cours de formation en ligne de l'OMC sur l'Accord SPS au moment de leur demande doivent s'inscrire à l'un des cours en 2010 et le suivre entièrement, comme l'indique la section I. Les demandes présentées par des candidats qui n'ont pas achevé avec succès le cours de formation en ligne sur l'Accord SPS ne seront pas prises en considération.

- b) Avant le début du cours, les participants retenus recevront un questionnaire destiné à évaluer le niveau de mise en œuvre de l'Accord SPS dans leur pays. Il est obligatoire de répondre à ce questionnaire et de le remettre pour pouvoir participer au cours.

ANNEXE I

Activités d'assistance technique dans le domaine SPS en 2010 – Tableau chronologique

Activité	Conditions préalables	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
Atelier régional sur l'Accord SPS pour l'Asie et le Pacifique	Cours de formation en ligne sur l'Accord SPS*	<i>Candidatures reçues jusqu'au 9 juillet.</i>								Résultat de la sélection			Atelier semaine du 22/11	
Atelier régional sur l'Accord SPS pour l'Amérique latine	Cours de formation en ligne sur l'Accord SPS*	<i>Candidatures reçues jusqu'au 9 juillet.</i>								Résultat de la sélection			Atelier semaine du 15/11	
Atelier régional sur l'Accord SPS pour l'Europe centrale et orientale, l'Asie centrale et le Caucase	Cours de formation en ligne sur l'Accord SPS*	<i>Candidatures reçues jusqu'au 9 juillet.</i>								Résultat de la sélection			Atelier semaine du 8/11	
Cours SPS avancé en 2010	Cours de formation en ligne sur l'Accord SPS* Réponse au questionnaire	<i>Candidatures reçues jusqu'au 9 juillet.</i>								Résultat de la sélection	Réponse au questionnaire	Cours du 11 au 29/10		
Atelier sur la transparence	Seulement pour les points de contact et les autorités de notification SPS	<i>Candidatures reçues jusqu'au 9 juillet.</i>								Résultat de la sélection		Atelier du 18 au 22/10		

Activité	Conditions préalables	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Cours de formation en ligne sur l'Accord SPS en anglais				Date limite d'inscription: 12 mars		Cours du 29 mars au 21 mai (8 semaines)							
Cours de formation en ligne sur l'Accord SPS en espagnol				Date limite d'inscription: 13 avril.		Cours du 26 avril au 18 juin (8 semaines)							
Cours de formation en ligne sur l'Accord SPS en anglais				Date limite d'inscription: 30 avril.		Cours du 10 mai au 2 juillet (8 semaines)							
Cours de formation en ligne sur l'Accord SPS en français				Date limite d'inscription: 21 mai.		Cours du 31 mai au 23 juillet (8 semaines)							

* Les candidats qui n'ont pas encore suivi le cours de formation en ligne de l'OMC sur l'Accord SPS au moment de leur demande doivent s'inscrire à l'un des cours en 2010. Ils ne pourront être sélectionnés définitivement que s'ils ont suivi avec succès le cours de formation en ligne avant de commencer l'activité qu'ils demandent. Des renseignements complémentaires sont donnés dans la section I du présent document.

ANNEXE II

Stratégie d'apprentissage progressif

Activités d'assistance technique dans le domaine SPS

1. Afin d'assurer une plus grande cohérence et une plus grande complémentarité des activités de l'OMC en matière de renforcement des capacités, l'Institut de formation et de coopération technique (IFCT) a élaboré une stratégie progressive destinée à relever les niveaux de formation et à rendre les participants autonomes, en vue de renforcer et de maintenir la capacité humaine et institutionnelle durable des pays bénéficiaires à participer de la manière la plus efficace possible au système commercial multilatéral fondé sur des règles.
2. À cet égard, deux grandes catégories de participants ont été identifiées:
 - a) les "**généralistes**": ce sont des fonctionnaires gouvernementaux qui auront besoin d'une connaissance générale de l'OMC pour s'acquitter de leurs tâches, comme les fonctionnaires en poste dans les capitales qui s'occupent des questions relatives à l'OMC ou les délégués en poste dans les missions à Genève qui sont d'une manière générale chargés des affaires de l'OMC;
 - b) les "**spécialistes**": ce sont des fonctionnaires gouvernementaux qui auront besoin d'une connaissance approfondie d'un domaine spécifique, comme ceux qui travaillent sur une question spécifique au sein d'un ministère particulier dans leur capitale (par exemple ceux qui s'occupent des questions SPS).
3. Conformément à cette stratégie, chacune des activités d'assistance technique dans le domaine SPS a été catégorisée sur une échelle de trois niveaux de formation allant du "Niveau 1" (le moins avancé, cours d'introduction) au "Niveau 3" (le plus avancé, formation approfondie).

Stratégies d'apprentissage progressif	
Niveau	Activité d'assistance technique dans le domaine SPS
1 et 2	Cours de formation en ligne sur l'Accord SPS ¹
2	Séminaires SPS nationaux ²
2	Atelier thématique sur l'Accord SPS à Genève
2	Ateliers régionaux sur l'Accord SPS ³
3	Cours SPS avancé à Genève

¹ Bien qu'une introduction à l'Accord SPS soit donnée dans le cours de formation en ligne "Introduction à l'OMC" de niveau 1, ce cours sur Internet au sujet de l'Accord SPS est le cours de formation le plus introductif consacré spécifiquement à l'Accord.

² Le niveau des séminaires SPS nationaux peut être inférieur (plus introductif) ou supérieur (approfondi, formation avancée), selon les besoins de formation exprimés par le Membre et le niveau de connaissances et d'expérience des participants. Le Secrétariat s'efforcera d'adapter la structure et le contenu de ces séminaires à chaque demande et sur la base de consultations avec le Membre bénéficiaire durant la phase de préparation du séminaire.

³ La formation dispensée durant les ateliers régionaux sera généralement plus avancée que celle donnée lors des séminaires nationaux, car elle portera aussi sur les difficultés rencontrées au niveau régional et sur les questions de coordination. Pour déterminer le niveau de chaque atelier régional, le Secrétariat tiendra compte du niveau de mise en œuvre de l'accord SPS dans les pays participants (par exemple en examinant la participation aux travaux du Comité SPS, le nombre de notifications, etc.) ainsi que du niveau général des candidats retenus.

ANNEXE III

Atelier thématique sur l'Accord SPS en 2010

Titre de l'activité	Atelier sur les dispositions de l'Accord SPS relatives à la transparence
Date	18 au 22 octobre 2010
Lieu	Genève, Suisse
Membres de l'OMC et observateurs admissibles	Pays les moins avancés et pays en développement Membres de l'OMC et observateurs
Conditions préalables	<p>Candidature réservée aux fonctionnaires du point d'information SPS ou de l'autorité nationale responsable des notifications SPS.</p> <p>Des exceptions sont prévues pour les candidats des Membres de l'OMC et observateurs qui n'ont pas encore désigné leur point d'information SPS ou leur autorité nationale responsable des notifications SPS, lorsque le candidat pourra justifier qu'il exercera des responsabilités directement liées aux notifications SPS dans son pays.</p> <p>Maîtrise de l'anglais, de l'espagnol ou du français.</p>
Candidature	<p>Les candidats doivent remplir le formulaire de candidature figurant dans la pièce jointe I et envoyer uniquement la pièce jointe I par voie électronique à: spscommittee@wto.org avant le 9 juillet 2010.</p> <p>Veuillez inscrire le titre de l'activité demandée dans le champ "Sujet" de votre courrier électronique.</p> <p>Les formulaires incomplets ou envoyés après la date limite ne seront pas pris en considération.</p>
Résultat de la sélection	<p>Le résultat de la sélection sera communiqué uniquement aux candidats retenus d'ici au mois d'août 2010.</p> <p>Des renseignements administratifs et logistiques seront communiqués en temps utile aux candidats retenus.</p> <p>Les candidats retenus devront communiquer immédiatement les renseignements concernant leur passeport, notamment le numéro, le lieu et la date d'émission et la date d'expiration.</p>

ANNEXE IV

Ateliers régionaux sur l'Accord SPS en 2010

Titre de l'activité	Atelier régional sur l'Accord SPS pour l'Asie et le Pacifique
Date	Semaine du 22 novembre 2010
Lieu	Colombo, Sri Lanka (à confirmer)
Membres de l'OMC et observateurs admissibles	<p>Asie: Bangladesh; Bhoutan; Brunéi Darussalam; Cambodge; Chine; Corée (Rép. de); Hong Kong, Chine; Inde; Indonésie; Macao, Chine; Malaisie; Maldives; Mongolie; Myanmar; Népal; Pakistan; Philippines; République démocratique populaire lao; Singapour; Sri Lanka; Taipei chinois; Timor-Leste; Thaïlande; Viet Nam.</p> <p>Îles du Pacifique: États fédérés de Micronésie, Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Nauru, Nioué, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga, Tuvalu, Vanuatu.</p>
Conditions préalables	<p>Avoir suivi avec succès le cours de formation en ligne de l'OMC sur l'Accord SPS.</p> <p>Les candidats qui n'ont pas suivi le cours de formation en ligne de l'OMC sur l'Accord SPS doivent s'inscrire à l'un des cours en 2010 et le suivre entièrement. Les demandes présentées par des candidats qui n'ont pas achevé avec succès le cours de formation en ligne sur l'Accord SPS ne seront pas prises en considération.</p> <p>Maîtrise de l'anglais.</p>
Candidature	<p>Les candidats doivent remplir le formulaire de candidature figurant dans la pièce jointe I et envoyer uniquement la pièce jointe I par voie électronique à: spscommittee@wto.org avant le 9 juillet 2010.</p> <p>Veuillez inscrire le titre de l'activité demandée dans le champ "Sujet" de votre courrier électronique.</p> <p>Les formulaires incomplets ou envoyés après la date limite ne seront pas pris en considération.</p>
Résultat de la sélection	<p>Le résultat de la sélection sera communiqué uniquement aux candidats retenus d'ici au mois d'août 2010.</p> <p>Des renseignements administratifs et logistiques seront communiqués en temps utile aux candidats retenus.</p> <p>Les candidats retenus devront communiquer immédiatement les renseignements concernant leur passeport, notamment le numéro, le lieu et la date d'émission et la date d'expiration.</p>

Titre de l'activité	Atelier régional sur l'Accord SPS pour l'Amérique latine (coorganisé avec la Banque interaméricaine de développement – BID)
Date	Semaine du 15 novembre 2010
Lieu	Lima, Pérou (à confirmer)
Membres de l'OMC et observateurs admissibles	Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Équateur, Guatemala, Honduras, Mexico, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République bolivarienne du Venezuela, République dominicaine, Uruguay.
Conditions préalables	<p>Avoir suivi avec succès le cours de formation en ligne de l'OMC sur l'Accord SPS.</p> <p>Les candidats qui n'ont pas suivi le cours de formation en ligne de l'OMC sur l'Accord SPS doivent s'inscrire à l'un des cours en 2010 et le suivre entièrement. Les demandes présentées par des candidats qui n'ont pas achevé avec succès le cours de formation en ligne sur l'Accord SPS ne seront pas prises en considération.</p> <p>Maîtrise de l'espagnol.</p>
Candidature	<p>Les candidats doivent remplir le formulaire de candidature figurant dans la pièce jointe I et envoyer uniquement la pièce jointe I par voie électronique à: spscommittee@wto.org avant le 9 juillet 2010.</p> <p>Veuillez inscrire le titre de l'activité demandée dans le champ "Sujet" de votre courrier électronique.</p> <p>Les formulaires incomplets ou envoyés après la date limite ne seront pas pris en considération.</p>
Résultat de la sélection	<p>Le résultat de la sélection sera communiqué uniquement aux candidats retenus d'ici au mois d'août 2010.</p> <p>Des renseignements administratifs et logistiques seront communiqués en temps utile aux candidats retenus.</p> <p>Les candidats retenus devront communiquer immédiatement les renseignements concernant leur passeport, notamment le numéro, le lieu et la date d'émission et la date d'expiration.</p>

Titre de l'activité	Atelier régional sur l'Accord SPS pour l'Europe centrale et orientale, l'Asie centrale et le Caucase
Date	Semaine du 8 novembre 2010
Lieu	(à confirmer)
Membres de l'OMC et observateurs admissibles	Afghanistan, Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Géorgie, Iran, Israël, Kazakhstan, Moldova, Monténégro, Ouzbékistan, République kirghize, Serbie, Tadjikistan, Turkménistan, Turquie, Ukraine.
Conditions préalables	<p>Avoir suivi avec succès le cours de formation en ligne de l'OMC sur l'Accord SPS.</p> <p>Les candidats qui n'ont pas suivi le cours de formation en ligne de l'OMC sur l'Accord SPS doivent s'inscrire à l'un des cours en 2010 et le suivre entièrement. Les demandes présentées par des candidats qui n'ont pas achevé avec succès le cours de formation en ligne sur l'Accord SPS ne seront pas prises en considération.</p> <p>Maîtrise de l'anglais.</p>
Candidature	<p>Les candidats doivent remplir le formulaire de candidature figurant dans la pièce jointe I et envoyer uniquement la pièce jointe I par voie électronique à: spscommittee@wto.org avant le 9 juillet 2010.</p> <p>Veillez inscrire le titre de l'activité demandée dans le champ "Sujet" de votre courrier électronique.</p> <p>Les formulaires incomplets ou envoyés après la date limite ne seront pas pris en considération.</p>
Résultat de la sélection	<p>Le résultat de la sélection sera communiqué uniquement aux candidats retenus d'ici au mois d'août 2010.</p> <p>Des renseignements administratifs et logistiques seront communiqués en temps utile aux candidats retenus.</p> <p>Les candidats retenus devront communiquer immédiatement les renseignements concernant leur passeport, notamment le numéro, le lieu et la date d'émission et la date d'expiration.</p>

ANNEXE V

Cours SPS avancé en 2010

Titre de l'activité	Cours SPS avancé en 2010 (en anglais)
Date	11 au 29 octobre 2010
Lieu	Genève, Suisse
Membres de l'OMC et observateurs admissibles	Pays les moins avancés et pays en développement Membres de l'OMC et observateurs
Conditions préalables	<p>Avoir suivi avec succès le cours de formation en ligne de l'OMC sur l'Accord SPS.</p> <p>Les candidats qui n'ont pas suivi le cours de formation en ligne de l'OMC sur l'Accord SPS doivent s'inscrire à l'un des cours en 2010 et le suivre entièrement. Les demandes présentées par des candidats qui n'ont pas achevé avec succès le cours de formation en ligne sur l'Accord SPS ne seront pas prises en considération.</p> <p>Il est obligatoire de répondre au questionnaire et de le remettre pour pouvoir participer au cours.</p> <p>Maîtrise orale et écrite de l'anglais.</p>
Candidature	<p>Les candidats doivent remplir le formulaire de candidature figurant dans la pièce jointe I et envoyer uniquement la pièce jointe I par voie électronique à: spscommittee@wto.org avant le 9 juillet 2010.</p> <p>Veuillez inscrire le titre de l'activité demandée dans le champ "Sujet" de votre courrier électronique.</p> <p>Les formulaires incomplets ou envoyés après la date limite ne seront pas pris en considération.</p>
Résultat de la sélection	<p>Le résultat de la sélection sera communiqué uniquement aux candidats retenus d'ici au mois d'août 2010.</p> <p>Des renseignements administratifs et logistiques seront communiqués en temps utile aux candidats retenus.</p> <p>Les candidats retenus devront communiquer immédiatement les renseignements concernant leur passeport, notamment le numéro, le lieu et la date d'émission et la date d'expiration.</p>

PIÈCE JOINTE I



WORLD TRADE ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
ORGANIZACIÓN MUNDIAL DEL COMERCIO

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

ACTIVITÉS D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE SPS

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS!

- VEUILLEZ ENVOYER UNIQUEMENT LE FORMULAIRE DE CANDIDATURE, SANS LE TEXTE DU DOCUMENT, À: SPSCOMMITTEE@WTO.ORG.
- VEUILLEZ INSCRIRE LE TITRE DE L'ACTIVITÉ DANS LE CHAMP "SUJET" DE VOTRE COURRIER ÉLECTRONIQUE.
- LE SECRÉTARIAT FERA CONNAÎTRE AUX MEMBRES ET OBSERVATEURS AUPRÈS DE L'OMC (PAR EXEMPLE, LA MISSION À GENÈVE) LES CANDIDATS DE LEUR GOUVERNEMENT QU'IL ENVISAGE DE SÉLECTIONNER AVANT DE PRENDRE UNE DÉCISION FINALE.
- SEULES LES CANDIDATURES DES FONCTIONNAIRES GOUVERNEMENTAUX QUI EXERCENT DES RESPONSABILITÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD SPS ET REMPLISSENT LES CONDITIONS PRÉALABLES SERONT PRISES EN CONSIDÉRATION.
- TOUS LES CHAMPS CI-DESSOUS DOIVENT ÊTRE REMPLIS.

1. ACTIVITÉ

Veillez cocher **UNE** activité ci-dessous pour laquelle vous êtes candidat. Les candidats qui souhaitent participer à plusieurs activités SPS en 2010 doivent remplir un formulaire de candidature pour **chaque** activité et présenter chaque formulaire séparément

- Atelier régional sur l'Accord SPS pour l'Asie et le Pacifique
- Atelier régional sur l'Accord SPS pour l'Amérique latine
- Atelier régional sur l'Accord SPS pour l'Europe centrale et orientale, l'Asie centrale et le Caucase
- Atelier sur les dispositions de l'Accord SPS relatives à la transparence
- Cours SPS avancé en 2010

2. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si votre candidature est retenue, nous aurons besoin de vous contacter par courrier, fax et courrier électronique. Il est donc indispensable de fournir TOUS les renseignements demandés. S'il manque des renseignements, votre candidature ne sera pas prise en considération.

a) Noms (inscrivez votre nom exactement tel qu'il figure sur votre passeport pour le billet d'avion)			
Nom de famille:	Prénom:	Deuxième prénom:	
b) Adresse professionnelle et coordonnées détaillées: (rue, numéro, ville, pays, code postal)			
Téléphone (avec indicatif du pays et indicatif de zone):			
Fax (avec indicatif du pays et indicatif de zone):			
Adresses électroniques:			
1.			
2.			
c) Renseignements personnels généraux			
Nationalité:	Date et lieu de naissance: (jj/mm/aaaa)	Sexe:	
		Masculin <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/>	
d) Langue(s) de travail:			
e) Autres connaissances linguistiques: (indiquer le niveau: débutant, intermédiaire, avancé, maîtrise parfaite)			
1.			
2.			
3.			
3. ÉTUDES SUPÉRIEURES			
Nom et lieu de l'établissement:	Dates (de - à):	Diplôme:	Matières:

4. POSTE ET FONCTIONS ACTUELS
<i>a) Poste actuel:</i>
<i>b) Nom et adresse de l'organisation:</i>
<i>c) Nom du département ou de la division:</i>
<i>d) Description des fonctions et responsabilités quotidiennes:</i>
<i>e) Ancienneté dans le poste: (du ... au ...)</i>
<i>f) Nom, titre et coordonnées de votre supérieur hiérarchique ou du chef de votre département:</i>
<i>g) Travail lié à l'Accord SPS – veuillez indiquer vos domaines de responsabilité et de compétence se rapportant directement à l'Accord SPS:</i>
<i>h) Description des tâches liées à l'Accord SPS dont vous serez chargé une fois rentré dans votre pays:</i>
5. AUTRES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS
<i>a) Veuillez indiquer à quelles activités de formation liées à l'OMC (y compris le cours de formation en ligne sur l'Accord SPS) vous avez déjà participé (indiquer le sujet, la date et la durée):</i> <i>1.</i> <i>2.</i> <i>3.</i> <i>4.</i>
<p>Je certifie par la présente que les déclarations et les réponses figurant dans le présent formulaire de candidature sont complètes et exactes. Si je suis retenu pour participer à une activité de l'OMC, je m'engage:</p> <ol style="list-style-type: none">1) à me comporter à tout moment d'une manière compatible avec mon statut de participant à un cours de formation de l'OMC et à m'abstenir de toute activité incompatible avec mon statut;2) à me consacrer à temps plein au programme de travail durant la période de l'activité. <p>Lieu et date: _____ Signature du candidat: _____</p>

PIÈCE JOINTE II

JOB(09)/55

26 juin 2009

FORMULAIRE DE DEMANDE NATIONALE D'ASSISTANCE TECHNIQUE LIÉE AU COMMERCE

Eu égard à la nature de l'assistance technique liée au commerce fournie par le Secrétariat, qui se veut déterminée par la demande, le formulaire ci-joint est conçu pour aider les pays bénéficiaires qui souhaiteraient demander la tenue d'une activité d'assistance technique dans leur pays à communiquer des renseignements de base plus détaillés et plus spécifiques sur la nature de l'activité à mener. Il s'agit, entre autres, de renseignements précis sur les objectifs fixés à l'activité, les niveaux de spécificité requis pour les présentations, les destinataires de l'activité, le niveau de connaissance attendu des participants sur le ou les sujets couverts, etc. En outre, il serait utile au Secrétariat de comprendre comment l'activité s'intègre dans les stratégies globales des bénéficiaires et de savoir si elle est fondée sur une évaluation des besoins spécifiques et, dans l'affirmative, de quelle manière. Cela lui permettrait de mieux adapter l'assistance technique aux besoins spécifiques du bénéficiaire et ainsi de veiller à ce que ses attentes puissent être satisfaites.

Pour faciliter le processus, le Secrétariat est prêt à apporter son concours et peut donner des renseignements détaillés sur l'assistance technique fournie à des pays bénéficiaires au cours des deux ou trois dernières années.

Le Secrétariat invite les bénéficiaires de l'ATLC à remplir ce formulaire et à le renvoyer avec leur demande officielle. Tous les formulaires devraient être adressés au Directeur de l'Institut de formation et de coopération technique et envoyés par fax au n° +41 22 739 57 64.

VEUILLEZ COMPLÉTER CE FORMULAIRE POUR CHAQUE ACTIVITÉ D'ATLC ET DE
RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET LE TRANSMETTRE AVEC
UNE LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT À:
INSTITUT DE FORMATION ET DE COOPÉRATION TECHNIQUE (IFCT) – OMC – GENÈVE
FAX: +41 22 739 57 64

Gouvernement de ...		
Autorité gouvernementale requérante (Ministère, Mission permanente):		
Personne(s) à contacter dans la capitale responsable(s) de l'activité:	Nom: Adresse:	Adresse électronique: Tél.: Fax: Portable:
Sujet(s) sur lequel (lesquels) porte l'activité:	Matières théoriques <input type="checkbox"/> Accession <input type="checkbox"/> Agriculture <input type="checkbox"/> Politique de la concurrence <input type="checkbox"/> Évaluation en douane <input type="checkbox"/> Questions relatives au développement <input type="checkbox"/> Règlement des différends <input type="checkbox"/> Environnement <input type="checkbox"/> Activités générales de renforcement des capacités <input type="checkbox"/> Marchés publics <input type="checkbox"/> TI/Centres de référence de l'OMC <input type="checkbox"/> Accès aux marchés pour les produits non agricoles <input type="checkbox"/> Notifications <input type="checkbox"/> Sensibilisation <input type="checkbox"/> Accords commerciaux régionaux <input type="checkbox"/> Règles <input type="checkbox"/> Mesures sanitaires et phytosanitaires <input type="checkbox"/> Services <input type="checkbox"/> Obstacles techniques au commerce <input type="checkbox"/> Facilitation des échanges <input type="checkbox"/> Techniques de négociation commerciale <input type="checkbox"/> Mécanisme d'examen des politiques commerciales <input type="checkbox"/> Droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce <input type="checkbox"/> Autres <input type="checkbox"/>	
Veuillez indiquer si un aspect particulier du sujet choisi doit être examiné de façon détaillée.		
Ce sujet a-t-il été abordé par d'autres fournisseurs d'ATLC?		

<p>Justification: Veuillez indiquer si cette demande est fondée, par exemple, sur une évaluation des besoins faite dans le cadre d'un examen des politiques commerciales, d'une étude diagnostique sur l'intégration du commerce (EDIC) au titre du Cadre intégré renforcé (CIR), du FANDC, de la facilitation des échanges ou toute autre étude ou document pertinent. Sinon, veuillez donner les raisons de la demande:</p>																	
<p>Objectifs: Pour nous permettre d'adapter cette activité aux besoins de votre pays, veuillez indiquer les résultats attendus:</p>																	
<p>Public visé:</p>	<table> <tr> <td>Fonctionnaires</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td>Journalistes</td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Société civile</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td>Universitaires</td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Secteur privé</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td>Autres</td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Parlementaires</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	Fonctionnaires	<input type="checkbox"/>	Journalistes	<input type="checkbox"/>	Société civile	<input type="checkbox"/>	Universitaires	<input type="checkbox"/>	Secteur privé	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>	Parlementaires	<input type="checkbox"/>		
Fonctionnaires	<input type="checkbox"/>	Journalistes	<input type="checkbox"/>														
Société civile	<input type="checkbox"/>	Universitaires	<input type="checkbox"/>														
Secteur privé	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>														
Parlementaires	<input type="checkbox"/>																
<p>Contexte/Expertise: Veuillez donner des renseignements succincts sur les connaissances générales et techniques des participants.</p>																	
<p>Spécialistes: Des orateurs/experts nationaux ou autres peuvent-ils participer à cette activité?</p>																	
<p>Lieu proposé et dates souhaitées pour l'activité:</p>																	
<p>Dans quelle langue officielle de l'OMC doit être menée l'activité?</p>	<p>Anglais <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Espagnol <input type="checkbox"/></p>																
<p>Indiquer les demandes nationales d'ATLC adressées à l'OMC ces deux dernières années:</p>																	
<p>Toutes observations supplémentaires:</p>																	